

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Marne,  
A l'attention de Monsieur Gérard CHEVALIER, Commissaire enquêteur.

Objet: Enquête publique parc éolien de Saint-Bon

Nesle-la-Reposte, le 13 octobre 2022

*Messieurs,*

*Habitant et conseiller municipal de la commune de Nesle-la-Reposte (51120), à quatre kilomètres de Saint-Bon, je me permet d'apporter la contribution suivante à l'enquête publique sur le projet de parc éolien porté par la société portugaise ERDP.*

Concernant tout d'abord la présentation du projet, le tableau "Caractéristique technique" fait référence à des machines de **150m de hauteur totale**, avec un **rotor de 117m de diamètre et une puissance "maximale" de 3,5MW.**

Or, cette puissance annoncée de 3,5MW est incompatible avec la garde au sol de 33m annoncée par ailleurs pour la protection des chiroptères.

Soit les machines (constructeur VESTAS) sont du type V112, d'une puissance de 3 MW, pour ne pas dépasser 150m (Diamètre de rotor 112m + 33m de garde au sol), soit elles sont du type V136 3,45MW, auquel cas **un rotor de 136m + une garde au sol de 33m** leurs donneront une **hauteur minimum de 169m.**

12% de hauteur et surtout 37% de surface balayée par les pales en plus de ce qui est annoncé, c'est peut-être un détail vu depuis le Portugal ou le Danemark, mais certainement pas pour les habitants amenés à vivre à 700m des machines.

A ce sujet, il est scandaleux que la distance minimum aux habitations soit toujours en France de 500m, une réglementation qui n'a pas évolué depuis 2010 alors que dans le même temps les machines ont pratiquement doublé de taille. Rappelons donc que la recommandation de l'Académie des Sciences en 2017 était de 1500m minimum, et que la règle en Bavière et en Pologne est d'éloigner les éoliennes au moins de 10 fois leur hauteur totale.

D'autre part, la carte de situation du projet est incomplète et omet de mentionner au moins 4 projets en instruction autour de Saint-Bon:

- Nesle-la-Reposte, projet des Champeaux, 6 éoliennes (de 5MW et 185m de haut !)
- Les-Essarts-le-Vicomte et La-Forêt, projet Portes de Champagne 2 : 5 éoliennes.
- Joiselle: projet du Bois Chanteret: 6 éoliennes.
- Neuvy: projet Champs de l'Alouette: 8 éoliennes.

Soit au total 25 machines escamotées, qui réduisent d'autant la perception de la saturation éolienne présente et à venir de notre sud-ouest marnais.

Saturation qui est d'autant plus difficile à supporter que nos villages se situent à quelques kilomètres de la région VIP de l'Île-de-France, qui est totalement préservée de l'invasion éolienne: **15 éoliennes en Seine-et-Marne pour 449 dans la Marne** ( + 501 autorisées ou en instruction ! ), est-ce supportable au pays de la révolution de 1789 et du Conseil de la Résistance ? Les "colonies" chargées de ravitailler la France urbaine en énergie commencent-elles à 100km de la capitale ?

Concernant l'impact sur l'avifaune, l'examen de la carte de situation du projet met en évidence à la fois le mitage induit par le développement anarchique des parcs éoliens du secteur, et l'effet barrière des trois éoliennes du projet, ajoutées à toutes celles déjà installées ou à venir. Pratiquement perpendiculaires au couloir de migration secondaire qui survole Saint-Bon, elles viendraient perturber encore davantage la migration des espèces qui survolent notre territoire.

Sans que le phénomène soit encore vraiment étudié, tous les ornithologues locaux ont remarqués la modification du comportement des grues cendrées, dont les formations en V se décomposent à l'approche des champs éoliens et qui tournoient longuement avant de retrouver un cap (influence des champs magnétiques éoliens sur leur boussole interne ?). De même, les cigognes blanches qui volent par petites étapes et à basse altitude semblent subir une mortalité tout à fait inhabituelle au fur et à mesure que se multiplient les parcs éoliens dans le Grand Est.

Enfin, au delà du "flou artistique" de ce dossier, qui vise systématiquement à minimiser la perception des impacts futurs du projet, je voudrais souligner l'indigence de l'information qui a été fournie aux riverains.

C'est avec pour seule source d'information les plaquettes promotionnelles du promoteur et une unique réunion publique que les habitants de Saint-Bon et des environs ont à s'exprimer sur un projet qui va engager leur avenir pour plusieurs générations.

**En conclusion, je vous informe donc que, tout comme mes collègues du conseil municipal de Nesle-la-Reposte qui se sont prononcé par 9 voix CONTRE et une abstention, je suis totalement opposé à ce projet éolien de Saint-Bon.**

En vous remerciant pour votre attention, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

T. N.

51120 Nesle-la-Reposte